

Highlight Myriam Benraad

Mme Benraad discute de son parcours comme chercheuse. Politologue de formation, elle explique l'évolution de ses champs d'intérêt vers les relations internationales, le moyen orient et les questions de terrorisme et de violence politique. Elle explique qu'elle a réorienté ses recherches sur le djihadisme suite aux événements de 2015, ce qui l'a amené à publier deux ouvrages. Mme Benraad discute du programme de recherche qu'elle a développé, sur la question des émotions dans la violence politique et plus largement dans les relations internationales.

Myriam Benraad explique son intérêt pour la question du terrorisme et de la violence politique. Elle soutient que son intérêt a commencé par les relations internationales au sens large, et s'est concrétisé au fil des années. Elle affirme que la transnationalisation du terrorisme a suscité un sentiment d'obligation citoyenne d'informer le grand public qui cherchait des réponses sur les vagues d'attaque terroriste en France.

Benraad donne un aperçu des grandes lignes argumentaires de son récent ouvrage, "les affres de la vengeance". Elle explique que son livre est une analyse rationnelle de la violence politique. Elle soutient que l'analyse rationnelle de la violence politique crée un malaise au sein de la société puisque la vengeance pousse la société moderne à refouler cette émotion, ce qu'elle justifie comme une opportunité de compréhension manquante dans les études sur le terrorisme.

Elle discute de la différence entre la vengeance et la colère, et de la place de la vengeance dans le contre-terrorisme. Elle soutient qu'une émotion fondamentale, comme la colère, est étroitement liée avec la vengeance. Elle explique l'importance d'articuler une vraie réflexion sur le rôle des émotions, au-delà des raisons cognitives des terroristes dans le passage à l'action violente.

Benraad discute de l'impact de son analyse sur les réponses des états, face au terrorisme. Elle explique que la réponse contre-terroriste, en dehors du système pénal institutionnalisé, cette réponse est tabou et refoulée. On ne peut se faire justice en dehors du système judiciaire dans la société moderne. Elle soutient que le contre-terrorisme n'est qu'un aspect de la lutte contre un mal plus profond.

Benraad discute du contre-terrorisme de représailles présent dans les discours de certains chefs d'État. Notamment, un discours récent dans lequel le président Joe Biden a dit qu'il

vengerait la mort des soldats américains qui sont morts dans les attentats de l'aéroport de Kaboul.

Benraad discute des leçons principales tirées de son analyse en matière de contre-renseignement. Elle souligne la meilleure prise en compte d'expertise diversifiée dans la compréhension du terrorisme. Elle insiste sur l'importance de prendre en compte le parcours individuel des terroristes, et l'impact sociopolitique et culturel sur le parcours de ces individus. Le discours vengeur est souvent instrumentalisé dans le recrutement des groupes terroristes.

Elle propose des suggestions pour ceux et celles qui travaillent en contre-terrorisme. Notamment, l'aspect multidimensionnel, et ne pas assumer que le renseignement ne peut pas tout détecter. Elle insiste sur une réforme socio-politico-culturel dans les pays qui ont projeté cette violence vers l'Occident, ainsi qu'une réforme au sein de nos sociétés dans les discours et les choix de mots qui pourrait nourrir le terrorisme.

Myriam Benraad discute des conséquences du retrait des États-Unis en Afghanistan pour Al-Qaïda et la branche locale de l'État islamique. Elle offre un constat assez pessimiste du retrait des forces américaines sur le territoire Afghan. Elle prévoit une augmentation de la violence et un retour de l'internationalisation de violence armée.

Benraad explique ses recommandations pour les États-Unis afin de faire face à la menace de l'Afghanistan dans le futur. Elle soutient qu'on ne peut pas imposer des réformes à des peuples sans qu'il soit lui-même conduit.

Elle affirme que l'approche optimale est dans la responsabilisation des élites locales. Les assister n'est pas simplement injecter des fonds, ils font une assistance institutionnelle, de la volonté locale, ce qui manque énormément. Notamment, elle discute du principe de conditionnalité et utilise la politique de voisinage de l'Union européenne comme exemple.